

Résultats de l'inventaire aérien de l'orignal réalisé à l'hiver 2019 dans la zone de chasse 4

Septembre 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Auteure :

Anaïs Gasse, biologiste, M.Sc., DGFa-05-06-13-16

Référence à citer :

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP), 2020. Résultats de l'inventaire aérien de l'original réalisé à l'hiver 2019 dans la zone de chasse 4. Gouvernement du Québec, Québec. 4 p.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN (PDF) : 978-2-550-87683-0

Table des matières

Introduction.....	1
Détails de l'inventaire	2
Rétrospective	3
Conclusion	4

Introduction

La Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, avec la collaboration de la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches, a réalisé un inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 4 à l'hiver 2019. Cet inventaire s'est déroulé du 28 janvier au 23 février 2019 et avait pour objectif de déterminer la taille de la population hivernale d'orignaux et les principaux paramètres démographiques des effectifs. La population totale de la zone de chasse a été estimée 1 311 ($\pm$ 141) orignaux, pour une densité corrigée de 2,3 orignaux/10 km² d'habitat. La taille de la population estimée a permis de rétrocalculer le taux d'exploitation par la chasse sportive à l'automne 2018, lequel était de 26 %, ce qui correspond à une légère surexploitation du cheptel.

Détails de l'inventaire

Le dernier inventaire réalisé dans cette zone avait été fait en 2010, ces inventaires étant idéalement synchronisés avec le début des travaux menant à un nouveau plan de gestion. L'inventaire s'est déroulé à l'aide de deux hélicoptères, soit un AS350 BA et un AS350 BA+, permettant ainsi d'optimiser les journées ayant les conditions nécessaires pour sa réalisation soit : plus de 35 cm de neige au sol, un ciel dégagé, des vents inférieurs à 50 km/h et un bon degré de luminosité. Durant les travaux, l'épaisseur de la neige au sol a varié de 38 cm à 82 cm. Lorsque les conditions n'étaient pas respectées, aucun survol n'a eu lieu, mais, à l'occasion, les équipes ont dû composer avec des conditions de neige moins optimales principalement causées par les différents épisodes de pluie qu'a connus la région à l'hiver 2019. Néanmoins, 42 des 45 parcelles de 60 km² prévues dans le plan de sondage aléatoire stratifié ont été survolées permettant une couverture totale de la strate forte (14) et un échantillonnage aléatoire des strates faibles (18) et moyennes (10).

Cet inventaire a permis d'estimer la population hivernale d'orignaux à un peu plus de 1 311 ($\pm$ 141) bêtes pour les 6 392 km² d'habitat de la zone. La densité moyenne corrigée a été estimée à environ 2,3 orignaux par 10 km² d'habitat alors qu'elle était de 1,7 individu par 10 km² d'habitat en 2010. L'inventaire de 2019 a permis de déterminer que la population était constituée de 15,8 % de mâles adultes, de 55,5 % de femelles adultes et de 28,7 % de faons. Chez les adultes, le rapport des sexes était de 29 mâles adultes/100 femelles adultes. L'indice de productivité a connu une baisse depuis le dernier inventaire passant de 74,3 faons/100 femelles adultes en 2010 à 51,7 faons/100 femelles adultes en 2019. Compte tenu de la précision de ce type d'inventaire et de la diminution de la productivité du cheptel entre 2010 et 2019, la densité est jugée stable ou en légère croissance. Considérant la récolte totale de l'automne 2018, les résultats permettent d'estimer que le taux d'exploitation des orignaux a été de 26 % lors de cette saison de chasse et celui des faons, de 33 %.

Rétrospective

Après plusieurs années de stabilité, en 2011, la récolte d'orignaux a chuté dans la zone de chasse 4. Puisqu'aucun signe de reprise n'était constaté, la récolte des femelles adultes a été interdite dès la saison de chasse 2013. Malgré la protection des femelles, la récolte des mâles adultes a poursuivi sa décroissance au cours des six dernières saisons (2012-2018 = -21,5 %) et la rareté des orignaux semble avoir favorisé la récolte de faons, qui constituaient maintenant en moyenne 41 % de la récolte annuelle de 2014 à 2018.

Avant même la tenue de l'inventaire de 2019, des démarches avaient été entreprises par les directions de la gestion de la faune du Ministère pour interdire la récolte des faons, en plus de celle des femelles, à l'automne 2019. L'inventaire est donc venu confirmer la nécessité d'être proactif et de mettre en place des mesures permettant de limiter la mortalité des faons à la chasse puisqu'un nombre indéterminé d'entre eux succombent annuellement à l'effet des parasites.

Les chutes d'abondance d'orignaux observées dans certains états de la Nouvelle-Angleterre (Maine, Vermont, New Hampshire) sont maintenant mieux connues et confirment l'effet significatif des parasites *D. albipictus*, *D. viviparus* et/ou *P. tenuis*. Ces parasites seraient la cause principale d'environ 70 % des morts observées chez les faons suivis par télémétrie (L. Kantar, MDIFW).

Pour accroître la population d'orignaux, la protection des femelles est également primordiale afin de leur permettre de vieillir et de devenir plus productives. Il a en effet été démontré que les femelles de plus de 2,5 ans produisent davantage de naissances multiples, souvent deux petits, mais rarement trois, que leurs cadettes. La structure d'âge des dernières années des orignaux récoltés soutient également les décisions de gestion prises quant à la protection des femelles et des recrues. En effet, la moyenne d'âge des mâles adultes récoltés, souvent inférieure à deux ans, confirme qu'une très forte proportion des mâles récoltés annuellement est constituée de faons nés l'année précédente. Par conséquent, afin d'assurer la croissance de la densité d'orignaux dans la zone 4, les chasseurs sont désormais autorisés à chasser les mâles adultes uniquement.

Conclusion

La récolte de faons et de femelles sera interdite jusqu'à ce que la situation se redresse. Cela permettra de favoriser une meilleure productivité globale de la population. Les résultats de l'inventaire seront pris en considération dans l'élaboration du prochain plan de gestion de l'orignal et de nouvelles modalités ou des ajustements pourraient en découler.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

